

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Sylvie RUELLE à Henri HOURIEZ, Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES

Absents : Corinne BOURGEON, Patrice SAUMON, Gaelle VUILLOT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri Houriez a été désigné(e).

**DELIB 2020.12.21.3****OBJET : Décision modificative n° 3**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 approuvant le Compte administratif de l'exercice 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 approuvant la Décision Modificative n° 1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 approuvant la Décision Modificative n° 2,

Considérant la nécessité de procéder à la modification des crédits ouverts suite aux opérations d'ordres nécessaire suite à l'arrêt de l'opération des Espinassays avec la SARA, à un réajustement d'annuité d'emprunt,

Monsieur Mathieu GAGET, Adjoint aux ressources humaines, aux finances et aux systèmes d'informations, propose la décision modificative suivante :

<b>- DEPENSES D'INVESTISSEMENT -</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		Chapitre 041	
810	2111	Terrains nus	130 160,00 €
		Chapitre 16	
01	1641	Emprunts en euros	1 345 ,00 €
		Chapitre 020	
01	020	Dépenses imprévues	- 1 345,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>130 160,00 €</b>

<b>- RECETTES D'INVESTISSEMENT-</b>			
<b>Fonction</b>	<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
		Chapitre 041	
810	238	Avance versées	130 160,00 €
			<b>130 160,00 €</b>

Le budget 2020 s'établit comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u> :	13 091 790,00 €
DM 1.....	398 799,00 €
DM 2.....	0,00 €
Total.....	13 490 589,00 €
 <u>Section d'investissement</u> :	 4 657 839,00 €
DM 1.....	3 671 658,00 €
DM 2.....	0,00 €
DM 3.....	130 160,00 €
Total.....	8 459 657,00 €

**Total du budget 2020 : 21 950 246,00 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE la Décision Modificative n° 3 du budget 2020.**

**Adoptée à la majorité**

**Par 22 voix contre 4 (M. CICALA, M. LIAUD, Mme ALPHONSINE, M. RONDOT).**

St-Quentin-Fallavier, le 21/12/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 22 décembre 2020/22/12/2020  
Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20201221-lmc18911-BF-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.